

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite\\_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.](#) [ItemMollat \[du Jourdin\]. Ongles bleus. | La législation contre la hausse des salaires en Angleterre.](#)

## Mollat [du Jourdin]. Ongles bleus. | La législation contre la hausse des salaires en Angleterre.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb001\_f0028

SourceBoite\_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Mollat du Jourdin, Michel](#)

Références bibliographiques[Mollat du Jourdin, Ongles bleus, Jacques et Ciompi : les révolutions populaires en Europe aux XIVe et XVe siècles](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb353030903>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mollat du Jourdin, Michel (1911-07-13 -- 1911-07-13)

TITRE Ongles bleus, Jacques et Ciompi : les révolutions populaires en Europe aux XIVe et XVe siècles

LIEU DE PUBLICATION [Paris]

DATE 1970

EDITEUR [Paris] : Calmann-Lévy , 1970



Mollis  
Anglo norm

28

La régulation de la hauteur de sapin en  
Anglo norm.

Dès 1349 (c'est la pleine période de la forêt),  
le roi prend des mesures en la hauteur de sapin

Le 1<sup>er</sup> mai 1351 complète la mesure et  
on établit l'état de la forêt.

On crée des commissions de juges de la forêt.  
Quelques mois-verbes ont été créés. La hauteur  
de ces juges est d'autant plus que le montant  
de la mesure est plus élevé du montant du produit  
du roi par le comté concerné.

Après 2 années 1352-1354, 6% de l'impôt  
fut ainsi couvert par la mesure.



r 114

EXTRA STRONG

H. D. P.

STRONG